



Le CE du 29 septembre s'est déroulé de 11h à 19h15.

En début de séance, **B. Eliot** secrétaire du CE, a tenu à relayer l'action du personnel 1013-1015 des plateaux de Morlaix et Brest, mobilisés ce jour contre le projet de modification des horaires d'ouverture du service, se traduisant par une augmentation des contraintes (le soir jusqu'à 20h et plus de samedi travaillés).

Le président de la commission CHSCT, **G. Jourden**, a lu une deuxième déclaration rappelant le jugement du TI de Rennes qui a débouté France Telecom de son recours contre la désignation des agents de maîtrise dans le 2^{ème} collège. (voir tract cgt)

Prenant acte du jugement, le Président a déclaré les CHSCT installés sous réserves d'un éventuel recours non suspensif.

Approbation des PV des séances du 31 août et du 07 septembre.

Après remarques et modifications, ces PV sont validés. Retrouvez l'intégralité des débats et des décisions sur **Intranoo/Agora/Mon CE/DR Bretagne**.

Un document de synthèse, rédigé par le secrétaire du CE, est également élaboré après chaque CE pour être affiché sur les

Trésorerie du CE.

Le trésorier du CE, **T. Lelièvre**, a présenté un bilan des comptes depuis la mise en place des CE.

Compte de fonctionnement : 12% du budget prévisionnel a été réalisé, principalement en formation, documentation et déplacements. L'équipement informatique est en cours de réalisation.

Compte ASC : Les premières dépenses concernent le CLSH de Vern (*fermé au 26 août*), l'arbre de Noël et le chèque cadeau (*en cours*).

L'embauche d'un salarié décidé au CE de juillet n'a pas été effectué (*voir point ASC*)

Commission (ASC) Activités Sociales et Culturelles

Au CE du mois d'août, *l'attribution d'une carte Loisirs de 3 euros pour tous les salariés de la DR a été proposé par la CGT et la commission ASC*, cette carte donnait accès à des réductions sur de nombreuses prestations en Bretagne et en France (cinéma, spectacles, voyages, gîtes etc..)

Cette proposition avait été rejetée par SUD et la CFDT.

Ces organisations souhaitent auparavant un bilan de toutes les associations de la région et de leurs prestations

Le président de la commission ASC **J. Féréol**, a élaboré une lettre de demande de rencontre avec les associations qui a été soumise au CE. Après débats et modifications, la version définitive a été adoptée.

Commentaire CGT : pour notre part vu la somme modique de la carte nous aurions souhaité que les agents de la DR puissent en bénéficier dès 2005 cela n'empêchait pas de faire un bilan des associations.

Arbre de Noël :

Chaque famille inscrite a reçu un choix de cadeau.

Les nombreux retours montrent l'intérêt du personnel pour cette initiative.

Le report de l'embauche d'un salarié a cependant pénalisé le travail de la commission.

6 arbres de Noël avec spectacles et goûters sont prévus.

La CGT a insisté sur l'importance de se doter rapidement d'un outil de gestion ASC pour faciliter le travail du CE.

Le bureau du CE a auditionné 2 prestataires et a rencontré avec la commission ASC des représentants de la commission nationale de transfert sur le choix du CCE sur l'outil de gestion. Un appel d'offres a été lancé.

Chèque cadeau : il a été décidé d'augmenter la valeur du chèque cadeau (50 euros) et le groupe Chèque Déjeuner a été choisi comme prestataire.

Rapport annuel des assistantes sociales :

A la demande des élus du CE, les assistantes sociales sont intervenues pour présenter leur activité en direction des personnels.

Le rapport présenté rejoint nombre de nos interventions et constats notamment sur l'impact des restructurations, les RH, le pouvoir d'achat...

Le CE a voté un vœu pour que les assistantes sociales bénéficient de meilleures conditions pour recevoir et informer les personnels dans les services et sur Intranet

Formation professionnelle :

Bilan 2004 et S1 2005

Conformément au Code du travail, le bilan de la formation professionnelle a été présenté au CE.

Si le bilan du 1^{er} semestre 2005 fait apparaître une augmentation globale du temps de formation, celui-ci reste inférieur à la moyenne nationale. En DR Bretagne, cela représente 26h en moyenne pour les salariés formés mais seulement 13% de l'ensemble des salariés, ce qui prouve que de nombreux salariés n'ont accès à aucune formation.